

23.11.2006 - 08:50 Uhr

eonomiesuisse - Renforcer la formation et la recherche / Utilisation ciblée des ressources et six pour cent de croissance

Zurich (ots) -

Lors de sa dernière réunion, le Comité deconomiesuisse a salué la décision du Conseil fédéral de fixer à 6% la croissance des ressources consacrées au domaine de la formation, la recherche et linnovation (FRI) pour les années 2008 à 2011. Ce seront ainsi 3,3 milliards de francs supplémentaires qui seront affectés au système de formation et à la recherche par rapport à la période 2003-2007. Ces moyens supplémentaires, ajoutés à la participation de la Suisse au 7e programme-cadre de recherche de LUE 2007-2013 dun montant de 2,5 milliards de francs, à des choix clairs en termes de priorités ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'organisation et de structures de décision efficaces et composées de personnes judicieusement choisies, devraient selon lopinion unanime du Comité deconomiesuisse - permettre à la Suisse de sassurer une place de leader dans les domaines des sciences et de linnovation.

La Suisse avait presque atteint lobjectif de Lisbonne en 2004 déjà. En fonction de cet objectif, notre pays doit investir dans la recherche et le développement (R&D) léquivalent de 3 % de son produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2010. Cet investissement est financé à hauteur des deux tiers par léconomie (2% du PIB) et dun tiers par l'Etat (1% du PIB). Plusieurs organismes internationaux ont souligné que la Suisse se trouvait désormais en très bonne position (Commission européenne, OCDE, World Economic Forum, etc.). Une telle situation na toutefois été possible que grâce à un engagement ferme de léconomie. En 2004, les investissements des entreprises suisses en faveur de la recherche et développement totalisaient 2,2 % du PIB. Ils dépassaient donc lobjectif de Lisbonne. Les collectivités publiques (Confédération et cantons) étaient par contre à la traîne : leurs investissements avoisinaient seulement 0,7 % du PIB. On doit souligner ici que la croissance annuelle des investissements de R&D des entreprises tournées vers les marchés internationaux sinscrit entre 4 % et 7 %.

Il est évident, au vu des chiffres qui précèdent, que les collectivités doivent s'engager davantage en faveur de la formation et de la recherche. Dès lors, la décision du Conseil fédéral de donner un caractère prioritaire aux dépenses de formation et de recherche dans sa politique budgétaire est à la fois logique et pertinente. Mais il faudra absolument veiller à ce que ces moyens soient effectivement mis à la disposition du domaine FRI durant toute la période concernée. Le débat politique qui s'est pour l'instant intéressé essentiellement aux contributions financières (input) devra se tourner vers les aspects qualitatifs du système de formation et de recherche. Il est certes nécessaire de disposer de moyens financiers suffisants, mais cela ne saurait garantir à lui seul le succès de la formation, de la recherche et de linnovation suisses. In fine, ce qui savèrera déterminant, est l'utilisation efficiente des ressources, un climat qui stimule et développe la

créativité, la motivation, le sens de l'engagement et la curiosité. Cela vaut à la fois pour la formation professionnelle, les hautes écoles et la recherche.

La stratégie du Conseil fédéral en matière de formation et de recherche exigera des efforts pour être mise en œuvre avec succès et pour être financièrement supportable. Le travail de consolidation des finances publiques ne perd en effet rien de son actualité et il devra donc se poursuivre. Ceci nécessitera d'entreprendre davantage de mesures d'économies dans le domaine social et dans celui de la consommation. Les dépenses de formation et de recherche représentent un investissement dans notre futur à condition qu'elles n'aboutissent pas à un endettement des collectivités qui hypothèque l'avenir de notre économie et de notre société.

Informations complémentaires:

Dr. Rudolf Walser

Tél. N° 044 421 35 32

rudolf.walser@economiesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100520281> abgerufen werden.